

CITÉ DE LA PERCHE

MONTIGNY-EN-GOHELLE (62)

2015

L'étude consiste à étudier la capacité du site de la Cité de la Perche pour se faire une idée des options possibles de renouvellement de la cité, en conservant éventuellement l'un de 5 rangs bâtis existant et en visant une mixité des typologies de logements. Plusieurs hypothèses ont ainsi été dessinées pour ouvrir le champ de réflexion du maître d'Ouvrage quant au devenir de son site.

La première hypothèse de projet prévoit de conserver le rang de maisons existantes le long de la rue de Lannoy, pour conserver le bâti de bourg sur cette voie. Les constructions les plus massives sont regroupées à l'Ouest du site, en proportion des dimensions des équipements existants: médiathèque et gymnase.

Le site est distribué via des voies de circulation partagées, de type zone 20, sans distinctions entre voiries et trottoirs, pour définir l'espace public comme dédié aux piétons et cycles. Une voie traversante à sens unique est créée au nord de la parcelle pour assurer la desserte. Des voies

réduites perpendiculaires desservent les habitations. Elle conservent pour partie le tracé historique des voies de la cité de la Perche. Le site montre son profil en «coupe» le long de la rue de la perche, et offre des fronts bâtis continus sur le rue de la Libération et le retour de la rue de la perche sur la rue Suzanne Lannoy.

Les maisons individuelles sont basées sur deux formats deux base. L'un correspond à des Types 4, l'étage étant positionné de manière variable pour générer des volumétries variées dans un rang. Le second permet de générer une maison de plain pied Type 3, ou Type 5 si un module d'étage lui est ajouté. Ce système permet de rationaliser la construction, voire d'envisager une évolutivité du bâti.

Les espaces verts principaux sont regroupés à l'Ouest, pour ouvrir l'espace entre les bâtiments de logements collectifs. Entre les rangs de logements individuels, les jardins et les espaces verts traversants (Est-Ouest) assurent une porosité végétalisée de l'îlot. Une variante à cette première hypothèse est proposée, réduisant le nombre de logements pour aérer le projet

en agrandissant les jardins.

La seconde hypothèse propose une distribution des logements individuels dans la longueur de la parcelle, en deux rangs entre lesquels une venelle piétonne ondule légèrement. Les maisons individuelles créées sont desservies directement par les rues. Des voies réduites perpendiculaires desservent les habitations existantes et des poches de stationnement. Elle conservent pour partie le tracé historique des voies de la cité de la Perche. Les linéaires de voirie et la desserte par les réseaux sont ici réduits par rapport à la première version, permettant ainsi de réduire fortement le budget VRD.

Cette version de projet propose des alignements Est- Ouest, parallèlement à l'autoroute. Le bâti est ainsi positionné en barrière contre le bruit, qui certes limité, constitue une gêne à prendre en compte dans l'implantation des bâtiments.